

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du	24 juillet 2024
Procès-verbal	N° 03
Présidence	M. Michel PINGUET
Présents :	MM. Jean -Claude PIBOIN, Guy MARTIN, Lionel ERAY, Bernard MAY
Invitée :	Mme. Anne-Cécile SIMOES

COMPÉTITIONS MASCULINES

La commission procède à l'homologation des rencontres et des classements des compétitions Séniors 2023 / 2024, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

INFORMATIONS

Rappel

- -Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District. Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).
- -La commission informe les clubs que la date des engagements pour le championnat Départemental D4 est fixée au lundi 26 AOUT 2024 (uniquement Footclubs).
- -La commission informe les clubs que la date des engagements pour le Critérium Féminin est fixée au lundi 26 AOUT 2024 (uniquement Footclubs).
- -La commission précise à tous les clubs que pour la nouvelle saison 2024-2025, il y aura bien un championnat Départemental 4.

La commission étudie et proposera plusieurs formules de championnat.

Un sondage sera envoyé aux clubs.

1 - COURRIEL

- De la ville de POUGUES LES EAUX

La mairie interdit le complexe sportif du lundi 09 septembre au lundi 11 novembre 2024 pour travaux.

2 – CONSTITUTION DES POULES POUR LA SAISON 2024-2025

Suite au procès-verbal du Comité de Direction du 03 juillet 2024 officialisant les montées et descentes, la commission procède à la constitution des groupes D1, D2 et D3, en tenant compte des desideratas des clubs.

Compte tenu du non-engagement des clubs de ST BENIN 2 et COSNOIS FC (PV CA LBFC en date du 31/05/2024) en D2, conformément aux règlements en vigueur, la Commission a procédé au maintien de ST PERE 2 en D2 et à l'accession de CHARRIN 2 (ayant droit de D3).

De plus, FOURCHAMBAULT 3 et CORBIGNY 3 n'ont pas souhaité se réengager en D3.

La Commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction en date du 24/07/2024 validant la constitution d'un championnat Départemental 3 à 2 poules de 10 équipes chacune.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1 SPORT COMM

POULE UNIQUE (12 clubs)

CHARRIN 1 CORBIGNY 1

COSNE 3

COULANGES 1

GUERIGNY URZY 1

CIE IMPHY 1

LUZY MILLAY 1

MOULINS ENGILBERT 1

NEVERS FC 2

POUGUES 1

ST PIERRE 1

VAUZELLES 3

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2

POULE A (12 clubs)

ALLIGNY ST AMAND 1

CHANTENAY 1

CHAULGNES 1

CLAMECY 2

ST PERE 1

COULANGES 2

FOURCHAMBAULT 2

GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1

LA CHARITE 2

LUTHENAY 1

MARZY 1

POUILLY 1

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2

POULE B (12 clubs)

CERCY 1

CHARRIN 2

CHATEAU ARLEUF 1

CORBIGNY 2

COSSAYE 1

LA MACHINE 2

MOULINS ENGILBERT 2

ENT MOUX / BRASSY 1

NEVERS BANLAY 2

NEVERS CHALLUY 2

ST ELOI 1

VARZY 1

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3

POULE A (10 clubs)

DRUY BEARD 1

GUERIGNY URZY 2

CIE IMPHY 2

MARZY 2

MONTIGNY 1

NARCY 1

POUGUES 2

PREMERY 1

ST MARTIN D'HEUILLE 1

ST PIERRE 2

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3

POULE B (10 clubs)

CHATILLON 1

COULANGES 3

ENT CORANCY/CHATEAU ARLEUF 1

ESN582

LORMES 1

ENT ST REVERIEN/CORBIGNY 1

ST SAULGE 1

SAUVIGNY 1

ST SEINE1

TANNAY 1

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 21 AOUT 2024 A 17H00

Le Président PINGUET Michel

S (A)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.